



THE CANADIAN DENTAL
HYGIENISTS ASSOCIATION
L'ASSOCIATION CANADIENNE
DES HYGIÉNISTES DENTAIRES

Pour diffusion immédiate

Communiqué de presse

Les hygiénistes dentaires se disent préoccupés par les taux de remboursement annoncés pour le Régime canadien de soins dentaires

8 février 2024 (Ottawa, Ontario) – L'Association canadienne des hygiénistes dentaires (ACHD) accueille favorablement la prochaine phase de déploiement du Régime canadien de soins dentaires (RCSD). Les fournisseurs de soins buccodentaires ont maintenant reçu des renseignements plus précis et se préparent à participer au régime. Bien que l'on espère vivement que le régime réduira les obstacles à l'accès aux soins de santé buccodentaire pour les populations vulnérables, certains détails entourant l'ensemble de services admissibles pour différentes populations et leurs besoins uniques ainsi que les taux de remboursement des hygiénistes dentaires indépendants soulèvent des préoccupations.

Tout au long du processus d'élaboration au cours des derniers mois, l'ACHD, qui représente plus de 31 000 hygiénistes dentaires partout au pays, a consulté régulièrement Santé Canada et des représentants du gouvernement. L'ACHD a plaidé en faveur d'un régime qui couvrira les services préventifs, offrira des taux de remboursement raisonnables pour les services fournis, s'assurera que le coût des services est entièrement couvert, ne dépendra pas de la prédétermination ou de l'autorisation préalable des services, et offrira des taux de remboursement équitables pour les services d'hygiène dentaire, qu'ils soient fournis par des hygiénistes dentaires indépendants ou dans un cabinet dentaire.

Le manque d'accent sur la prévention dans le régime actuel représente une préoccupation majeure. Aucun remboursement n'est possible pour l'éducation et les consultations en santé buccodentaire, et les remboursements sont limités pour les examens buccodentaires, les traitements anticaries et les unités de détartrage ou de surfaçage radiculaire sans autorisation préalable pour des soins supplémentaires. Les caries dentaires sont parmi les maladies chroniques les plus courantes, mais évitables chez les enfants et les adultes, tout comme les maladies parodontales. Bien que le RCSD couvre le traitement après la survenue d'une maladie, il limite les services visant à prévenir la maladie

avant qu'elle ne se manifeste, lesquels services réduiraient les coûts du système de santé en amont et le fardeau des maladies.

Une autre préoccupation est que le RCSD ne paiera les services de soins buccodentaires couverts par le régime qu'aux frais établis par le RCSD. Selon les renseignements accessibles, les frais établis par le RCSD pour les hygiénistes dentaires exerçant de façon indépendante sont en moyenne 15 % inférieurs aux frais publiés pour les dentistes généralistes. De plus, le taux de remboursement des services d'hygiène dentaire admissibles fournis par un hygiéniste dentaire travaillant dans une clinique dentaire appartenant à un dentiste ou à une société est plus élevé que celui des mêmes services fournis par un hygiéniste dentaire indépendant. Même si le régime n'encourage pas des prix équivalents, il permettra aux fournisseurs qui ne veulent pas absorber la différence entre les taux de remboursement du RCSD et les frais provinciaux ou territoriaux suggérés actuels de transférer ce coût à leurs patients.

De nombreux hygiénistes dentaires exercent une pratique mobile et sont les fournisseurs les mieux placés pour prendre soin des populations les plus vulnérables, comme les personnes âgées en soins de longue durée ou à domicile et celles ayant des déficiences physiques ou mentales et des besoins médicaux complexes. « L'objectif des hygiénistes dentaires est conforme au plan du gouvernement visant à réduire les obstacles à l'accès aux soins buccodentaires », a déclaré Francine Trudeau, présidente de l'ACHD. Les hygiénistes dentaires du Canada s'engagent à participer à ce régime pour aider à soutenir les quelque 9 millions de personnes qui devraient s'inscrire. « Toutefois, nous devons approcher le régime de la bonne façon », ajoute Mme Trudeau.

L'ACHD et les associations provinciales d'hygiène dentaire estiment fermement que les hygiénistes dentaires ont un rôle essentiel à jouer dans la prestation de soins de santé buccodentaire essentiels dans le cadre de ce régime. Nous continuerons de suivre de près les développements futurs et de collaborer activement avec le gouvernement et d'autres intervenants pour améliorer le RCSD.

À propos de l'Association canadienne des hygiénistes dentaires (ACHD)

L'ACHD est la voix nationale des hygiénistes dentaires au Canada. Représentant plus de 31 000 hygiénistes dentaires à travers le pays, l'ACHD milite pour l'avancement et la promotion de la profession d'hygiéniste dentaire tout en maintenant son engagement envers la santé buccodentaire du public. L'hygiène dentaire est la sixième profession réglementée en importance dans le domaine de la santé au Canada, avec des professionnels qui travaillent dans divers milieux, notamment en [pratique](#)

[autonome de l'hygiène dentaire](#), avec des gens de tous les âges, et qui traitent des problèmes liés à la santé buccodentaire. Pour en savoir plus sur la santé buccodentaire, visitez le site [hygienesdentairecanada.ca](#). Pour en savoir plus sur l'ACHD, visitez le site [achd.ca](#).

Personne-ressource pour les médias

Angie D'Aoust, directrice du marketing et des communications

613 878-3607

adaoust@cdha.ca



<https://linktr.ee/thecdha>